

Sujet : [INTERNET] projet d'usine de Méthanisation 'Methabaz' à Bourgogne-Fresne
De : "> Association Bien Vivre En Anjou ABVEA (par Internet)" <assobienvivreanjanou@gmail.com>
Date : 13/07/2018 00:11
Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association Bien Vivre En Anjou tient à attirer votre attention sur les réels dangers que fait gravement courir l'installation de Methabaz, installation de méthanisation, à la ressource en eau, la biodiversité, et la population de Bourgogne Fresne, ce en raison de la configuration géologique du site.

En effet l'ABVEA connaît bien le sujet puisqu'elle oeuvre sur trois départements des Pays de Loire.

Le méthaniseur de Soudan, (44) dit « installation à la ferme », pas d'étude d'impact, aucun contrôle des services de l'Etat, puisqu'ils ne sont pas obligatoires, a stocké des lisiers divers par centaines de m3 . Le tout a juté, coulé, débordé pour les fosses de digestat, et s'est infiltré dans le sol, - les ruisseaux et la Chère, là où elle prend sa source pour ensuite se jeter dans la Vilaine, ont été contaminés par les eaux de surfaces, lesquelles ont contaminé les eaux souterraines.

- L'agriculteur qui exploite les terres basses a perdu 23 veaux en cinq mois, soit un quart de sa production. Les veaux sont morts de diarrhées en 48 heures, après avoir bu le lait de leurs mères. Le forage d'eau potable à 47 mètres de profondeur est pollué par des coliformes (bactéries d'origine fécale) dont la présence à cette profondeur « peut en plus être indicateur de probabilité de la présence de bactéries pathogènes. » Source IFE

Les petits veaux sont morts dans les 48 h suivant leur naissance, après avoir bu le lait de leurs mères. Les coliformes présents dans l'eau potable passaient dans le lait. Cela aurait pu arriver à de jeunes enfants ou à des personnes fragiles.

Toutes les instances qui auraient pu agir, maire, conseiller départemental, Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, connaissaient la situation et ne sont jamais intervenus : « la méthanisation c'est la politique de la France... » Il a fallu l'intervention de L'Association Bien Vivre En Anjou pour faire cesser une situation de pollution qui existait depuis deux ans. (cf pj 1 et 2)

A Saint Julien de Vouvantes (44) c'est le vivier de l'Etang de la Selle ainsi que le puits alimentant l'habitation du moulin en eau courante qui ont été pollués suite au lavage d'engins ayant contenu du digestat sur un site à 80 m du moulin (cf pj 3) les poissons, et tout ce qui vivait dans le vivier, ont crevé. L'eau du robinet, complètement blanchâtre n'a heureusement pas été bue par les habitants.

A Bourgogne Fresne, le site de méthanisation est construit sur une nappe d'eau sub-affleurante (moins de 10 m de profondeur), nappe qui se trouve au-dessus d'une rivière souterraine qui alimente plusieurs villages en aval.

Au vu de ce qui est arrivé à Soudan et à St Julien de Vouvantes, quel élu, quel fonctionnaire de l'Etat sensé et responsable, autoriserait l'installation d'un méthaniseur sur ce site ?

Les Ministres Messieurs Lecornu et Hulot ont signé un décret déréglant les nomenclatures des ICPE et favorisant l'installation de méthaniseurs "en rassurant les investisseurs" alors qu'ils n'ont aucune visibilité sur l'étendue de ses nuisances et ses dommages collatéraux. En effet, en juin 2017 l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ADEME avait publié une Feuille de Route Stratégique sur la Méthanisation :

On y note un déficit de connaissances énorme sur tout ce qui tourne autour de la méthanisation :

- modification du carbone,
- évaluations des impacts sanitaires,
- conséquences du retour au sol des digestats sur la vie des sols, de l'humus,
- fuites de biogaz , impacts environnementaux associés,
- impacts sur la biodiversité des sols, sur le climat, sur l'eau, la qualité de l'air, les odeurs,
- quid des émissions lors de l'épandage des digestats (N2O, NH3) ?

Dans cette feuille de route d'un établissement public, la population riveraine est totalement oubliée.

Monsieur le Commissaire Enquêteur nous espérons que vous prendrez en compte tous ces éléments lors de votre rapport de conclusion et vous assurons de notre considération distinguée.

--
Pour l'Association Bien Vivre En Anjou
la Présidente
Anne Danjou
06 83 44 14 65

— Pièces jointes :

Meetha dossier photos complet .pdf	2,0 Mo
Soudan Article presse .pdf	428 Ko
Photo pollution vivier, puit et rivière le Don.(2)docx.docx	2,9 Mo

Les Composts de la Mée – Meetha

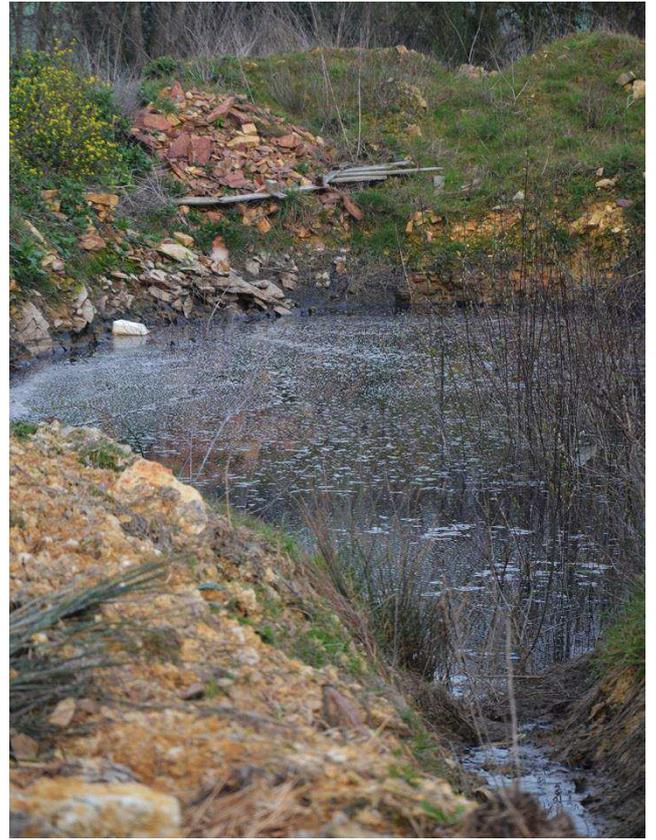
Méthaniseur dit « installation à la ferme »
au Lieu-dit Hochepie à Soudan Loire-Atlantique



Le méthaniseur (côté propre) est situé sur une hauteur. Il y a près de 40 m de dénivelé avec le bas de la colline.



Les jus des lisiers (côté sale) entreposés sur des centaines de mètres, en plein air et directement sur la terre, coulent droit dans les fossés, en jus noirs.



Meetha – Composts de la Mée Soudan 44



Par capillarité, les jus ressortent sur le haut de la parcelle plus basse et ruissellent dans la pente sur les autres parcelles (photos prises par temps sec)

**Meetha – Composts de La Mée
Soudan 44**



Meetha
Composts de la Mée
Soudan 44

Des centaines de mètres cubes de lisiers entreposés sous la pluie, directement sur la terre.



L'agriculteur qui exploite les terres basses a **perdu 23 veaux** et son **forage** à 47 mètres de profondeur est **pollué** par des **coliformes** témoins de contamination fécale.

Les fossés rejoignent les ruisseaux puis la Chère qui prend sa source juste à côté et se jette dans la Vilaine !

On appelle ça du développement durable...

À LA UNE DU PAYS. Soudan : le site de compostage pollué ?

L'unité de méthanisation et de compost d'Hochevie est sous le coup d'une fermeture administrative suite à une alerte pollution de l'association Bien vivre en Anjou.

Les entreprises Méthanisation à la ferme, Meetha et Les composts de la Mée ont été rachetées, le 1^{er} mars dernier, par la société SEDE Veolia. Dès leur rachat, ces entreprises se sont retrouvées menacées d'une fermeture administrative suite à une pollution signalée en préfecture par l'association Bien vivre en Anjou.

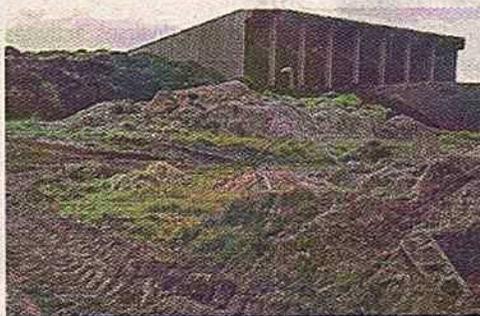
C'est par un courrier adressé à la préfète de la Loire-Atlantique, Nicole Klein, le 9 avril dernier que l'association a mis le feu aux poudres. Celle-ci y met en avant une grave pollution sur le site de compostage soudanais et met en cause une défaillance des services de l'État.

Cette association de protection de l'environnement dénonce aussi l'activité de traitement et d'élimination de déchets non dangereux, avec, « des camions-citernes qui viennent déverser leur contenu dans des fosses qui débordent », et « des mètres cubes de lisier entreposés en plein air, directement sur la terre ». Elle ajoute que « tout cela jute et coule dans les fossés qui descendent droit vers les ruisseaux, puis dans La Chère ».

23 veaux décédés

Les entreprises, quant à elles, ont pour objet la récupération de déchets organiques et déjections animales, la biomasse, afin de créer de l'énergie renouvelable, le biogaz. Ces activités sont encouragées par l'État et ont été subventionnées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Autre fait troublant révélé dans ce courrier, un agriculteur, Jean-Noël Tennerel, dont l'exploitation, la ferme du Brée, se situe en contrebas du site, a perdu des veaux entre août 2017 et janvier 2018. Les résultats de ses analyses d'eau issue de son forage de 47 m de profondeur ont révélé des taux de coliformes (bactéries liées à des matières fécales) anormalement élevés et la présence de métaux lourds



Les déchets de fumiers entreposés cet hiver sur le site, et Vicent Hoste, directeur régional de la SEDE Veolia, qui a racheté le site en mars dernier.

dans l'eau. En 48 heures, 23 de ses veaux sont décédés suite à des diarrhées, soit un quart de son nouveau cheptel.

Depuis, il soigne ses jeunes animaux dès la naissance et traite son eau avec du chlore. « J'ai contacté Anne Danjou de l'association de défense de l'environnement, car je ne savais plus vers qui me tourner, explique-t-il. J'avais contacté la mairie, la chambre d'agriculture pour les alerter sur mon problème de pollution, mais ils me répondaient qu'ils ne pouvaient rien faire ».

Depuis janvier dernier, « les fossés et les rigoles qui descendent du site d'Hochevie étaient pollués », ajoute-t-il. Ce qui a pu être corroboré par des photos et des témoignages de riverains.

Le courrier adressé à la préfète n'a pas tardé à susciter des réactions au sein des services de l'État : la Direction départementale de protection des populations (DDPP) a immédiatement été saisie de l'affaire et a ordonné une inspection du site, avec mise en demeure et menace de fermeture et arrêt d'activités, assorti d'un échéancier de travaux à réaliser.

Vincent Hoste, directeur régional de la SEDE Veolia, récent repreneur du site de compostage et de méthanisation ne dément

pas l'existence de pollution et assume la responsabilité de l'entreprise. « Nous avons racheté le site à Jean Luc Guigourès en mars dernier. Nous avons pu constater des désordres et une pollution des eaux, dans un contexte d'hiver pluvieux qui n'a rien arrangé, précise-t-il. Nous avons déjà remédié à beaucoup de problèmes et entrepris de gros travaux pour remettre le site en état de fonctionnement dans le respect des réglementations. »

Réduction du tonnage

Ainsi, pour éviter les débordements des boues en contrebas, il explique avoir « procédé à une reprise des eaux de drainage, les drains ont été coupés pour éviter les infiltrations » et « créé des fosses de relevage pour y envoyer les eaux de récupération ».

Depuis, il semblerait que la pollution des eaux de surface ait été jugulée. Les fossés qui descendent du site ne sont plus souillés. À noter que les pluies ont également cessé ces dernières semaines.

Enfin, l'entreprise s'est également engagée à réduire les

tonnages de produits en traitant 20 tonnes par jour pour le compostage et 30 tonnes pour la méthanisation. Elle a aussi suspendu son approvisionnement en matières stercoraires (boyaux et panses des animaux) issus des abattoirs, en attendant d'obtenir de nouvelles autorisations.

Mercredi 18 avril, une réunion des dirigeants des entreprises Meetha, Les composts de la Mée et les services de l'État a eu lieu sur place afin de faire le point sur les travaux déjà entrepris.

Les résultats sont encourageants pour le directeur de la SEDE, qui annonce « 90 % des travaux déjà réalisés au bout de 15 jours et, pour éviter les pollutions dans l'environnement et les infiltrations dans les nappes phréatiques, les bassins vont être agrandis et étanchésés. » Contacté, le service de la DDPP en charge du dossier n'a pas souhaité s'exprimer.

L'entreprise a, quant à elle, repris contact avec la commune de Soudan pour l'informer des travaux entrepris par les repreneurs. En effet, la commune avait cessé de confier ses boues d'épuration à cette société, suite aux problèmes de pollution rencontrés.

Muriel Hervé
(correspondante locale)

L'Espoir de Châteaubriant - 27 avril 2018.

Etang de la Selle Saint Julien de Vouvantes (44) départ de la rivière Le Don



Eau du Vivier de l'Etang de la Selle le 30 mars 2018. L'eau alimentant la cuisine et la salle de bain de l'habitation du moulin était identique, opaque et blanchâtre. Le puit était également pollué.

MBE Suez Organic a livré du digestat dans des containers chez Bretagne Epandage, Mr Paillusson, à Saint Julien de Vouvantes (à environ 70 à 80 m de l'habitation du moulin) pendant trois jours les 23, 26 et 27 mars 2018. A la suite de cela les containers et les engins ont été lavés. Le « merdier » s'est retrouvé dans la nappe phréatique et est remonté par les sources dans le puit et le vivier, puis a coulé dans la rivière le Don ! Tout ce qui vivait a disparu du vivier, les grenouilles et les poissons ont crevé.